

COMMUNE DE SAINT MARD DE RENO
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2019

Date de la convocation: 04 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le onze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, Maire.

Etaient Présents : Mme GUERIN Maire, M. COQUEREL Adjoint
Mme et Ms ZUNINO, BLAISE, DELESTANG, CHAILLOU, de LOPPINOT et GAUTIER-DESVAUX

Absents excusés : M. AMPE qui a donné pouvoir à Mme GUERIN
M. CHARTIER et Mme LAUNAY

Monsieur ZUNINO a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire ouvre la séance, remercie les Membres présents, puis donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du précédent Conseil est adopté à l'unanimité. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Présentation du Rapport 2018 sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable ;*
- *Aménagement de la voirie route de la « Braiserie » ;*
- *Courrier « vente du chemin d'exploitation du chêne » ;*
- *Choix peinture grilles mairie ;*
- *Complément devis maçonnerie mur mairie ;*
- *Projet de sonorisation de la salle des fêtes ;*
- *Avancement travaux église ;*
- *Informations et questions diverses.*

PRESENTATION DU RAPPORT 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE DU SIAEP DU HAUT PERCHE :

DÉLIBÉRATION N° 2019-023

Monsieur Claude COQUEREL, délégué au SIAEP, présente au Conseil Municipal les RPQS du SIAEP du HAUT PERCHE.

Après présentation de ces rapports, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** les Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable 2018 du SIAEP du Haut Perche : Service Principal, service de l'ancienne régie Lignerolles - l'Hôme-Chamondot, service de Randonnai et service de Réveillon.

AMENAGEMENT DE LA VOIRIE ROUTE DE LA « BRAISERIE » :

Madame le maire, a rencontré M. Vaille responsable de la voirie à la CDC du Pays de Mortagne au Perche et a fait établir à l'entreprise ZUNINO TP un devis afin de sécuriser le mur de soutènement situé le long de la propriété de M. et Mme GAUTIER-DESVAUX. Les pierres de silex, actuellement en place, doivent être enlevées suite à une requête de riverains craignant un accident. L'entreprise ZUNINO TP propose la pose d'une bordure en grès ou la pose de 8 potelets en bois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEpte** le devis de l'entreprise ZUNINO TP pour la pose de 8 potelets en bois diam 140, pour un montant de 600,00 € HT soit 720,00 € TTC

COURRIER « VENTE DU CHEMIN D'EXPLOITATION DU CHÊNE » :

Madame le Maire donne lecture du courrier du riverain du reste du chemin d'exploitation du « Chêne ». Celui-ci accepte d'acquérir le dit chemin au prix de 0,50 € par m² et de payer les frais d'acte. Cependant il souhaite que la commune prenne à sa charge le bornage et les frais d'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RAPPEL** que par souci d'équité avec les chemins antérieurement cédés, il est impératif que l'intégralité des frais soient à la charge de l'acquéreur ;
- **DIT** que les frais d'enquête publique pourraient être divisés si la commune mène simultanément les trois cessions envisagées.
- **DIT** que les actes de cession seront, dans la mesure du possible, réalisés sous forme administrative ce qui réduit considérablement les coûts.

CHOIX DE LA COULEUR DE PEINTURE DES GRILLES DE LA MAIRIE :

Madame le maire présente le nuancier et le guide des « couleurs du Perche » édité par le Parc Naturel du Perche. Le Conseil Municipal décide d'orienter son choix vers un gris soutenu sans être trop foncé. Ainsi le RAL n° 7013 gris brun est retenu.

DEVIS COMPLEMENTAIRE DE MACONNERIE POUR MUR DE LA MAIRIE :

DÉLIBÉRATION N° 2019-024

Madame le Maire informe le conseil municipal de sa demande auprès de l'entrepreneur Remi BASSAILLE d'exécuter les travaux complémentaires suivants : la pose d'une boîte à la lettre encastrée dans le mur, la pose de briques décelées et l'enduit du mur du préau resté en parpaings bruts.

Monsieur Bassaille propose ces travaux pour un montant de 1 310,00 € HT soit 1 572,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BASSAILLE REMI pour un montant de **1 310,00 € HT** soit 1 572,00 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

PROJET DE SONORISATION DE LA SALLE DES FÊTES :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a confié à l'entreprise LAMELET le soin d'étudier la possibilité d'installer une sonorisation fixe dans la salle des fêtes. Le matériel portable n'offre pas une qualité d'écoute satisfaisante pour l'auditoire lors des réunions réunissant un public nombreux (vœux, conférence, réunions ...) Le conseil Municipal étudiera les solutions proposées lors d'une prochaine réunion.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE :

Madame le Maire indique que Mme GUIORGAZÉ, architecte du Patrimoine, a débuté ces travaux de diagnostic qui lui ont été commandés. Elle a procédé aux relevés nécessaires à l'établissement des plans et a commencé l'observation de l'édifice. Un état descriptif des derniers travaux effectués va lui être transmis.

Mme GUIORGAZÉ montera très prochainement dans la charpente de la nef afin de déterminer le détail des travaux de couvertures à envisager.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **Ouverture de la Boulangerie :** M. CHAILLOU indique que la boulangerie devrait rouvrir d'ici fin octobre. Le conseil municipal se félicite de cette nouvelle.

- **Téléphonie mobile :** M. CHAILLOU demande que la commune déclenche une action auprès de l'opérateur Orange pour améliorer la réception de la téléphonie mobile et sorte St Mard de Réno de la zone blanche. Mme Le Maire précise que le département a lancé, avec les opérateurs et l'Etat un grand programme de suppression des zones blanches. A cet effet la commune a répondu à deux questionnaires détaillés sur la qualité de réception sur son territoire, à cette occasion il a été clairement signifié que la commune est très mal desservie en téléphonie et ne bénéficie d'aucune connexion internet mobile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30, et les Membres présents ont signé le registre.